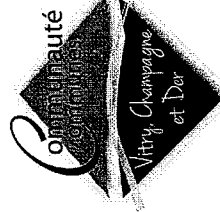


Aides aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs

Des conseils gratuits

Une assistance technique, administrative et financière
avec le **COMAL-PACT 51**

- Pour vous informer
- Vous aider à définir votre projet
- Vous assister techniquement
- Vous rechercher des aides financières



Rencontrez-nous près de chez vous :

Des permanences animées par le COMAL-PACT
tous les jeudis matins près de chez vous

Le calendrier est disponible
dans votre mairie

Contactez nous :

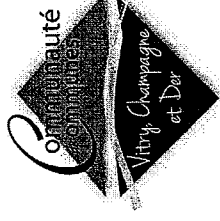
COMAL-PACT 51
16 bd Hippolyte Faure
51000 Châlons-en-Champagne
03.26.64.13.93

N° Vert 0 800 77 29 30
comal@comal-pact51.fr



OPAH

de la Communauté de Communes
Vitry, Champagne et Der



**AMÉLIORER VOTRE LOGEMENT
AVEC DES AIDES EXCEPTIONNELLES**

**Opération
Programmée
d'Amélioration
de l'Habitat**

Le COMAL-PACT 51 vous informe et vous
accompagne dans vos démarches



RÉGION
CHAMPAGNE
ARDENNE

Ca'Marne
CONSEIL GÉNÉRAL



OPAH : pour qui , pour quoi ?

Des subventions possibles de 25 % à 80 % de la part de l'ANAH, de la Région Champagne-Ardenne et de la Communauté de Communes

Pourquels travaux ?

- Economie d'énergie : isolation, ventilation, chauffage ...
 - Maintien à domicile et adaptation du logement
 - Lutte contre l'habitat indigne
 - Rénovation pour louer en loyer maîtrisé
- Uniquement les travaux réalisés par des professionnels du bâtiment

Pour quels bâtiments ?

- Les logements du parc privé ayant plus de 15 ans

Pour qui ?

- Les propriétaires qui occupent leur logement (sous conditions de ressources)
- Les propriétaires qui louent leur logement

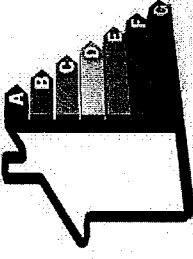
Une démarche dynamique

- 1 Vous n'avez pas commencé vos travaux et vous cherchez des financements :
 - contactez le COMAL PACT 51 par téléphone
 - venez aux permanences près de chez vous (tous les jeudis matin)

03 26 64 13 93

OU

► N° Vert 0 800 77 29 30



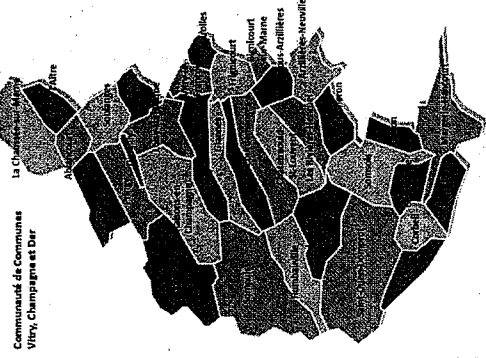
- 2 Visite à domicile avec un diagnostic gratuit (sans engagement)
- 3 Montage du dossier de demande de subventions
- 4 Accords des financeurs : réalisation des travaux et versement des subventions

Important

DERNIERE RECOMMANDATION :

Ne commencez pas les travaux avant le dépôt des demandes de subvention et ne signez aucun devis !

Communauté de Communes
Vitry, Champagne et Der



Communes concernées :
Pour bénéficier des aides liées à cette OPAH, votre projet doit se situer sur une des communes de la Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der